

LES BANQUES ACCOMPAGNENT LES CRÉATRICES D'ENTREPRISES

Le développement de l'entrepreneuriat féminin est une opportunité de création de richesse et un outil efficace de lutte contre les discriminations et les stéréotypes.

Les réseaux bancaires, dont la mobilisation pour l'égalité et la diversité dans le recrutement et la carrière de leurs collaborateurs est exemplaire, s'inscrivent pleinement dans cette action et multiplient les initiatives pour encourager la volonté entrepreneuriale des femmes.

LES RÉSEAUX BANCAIRES AGISSENT EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Les réseaux bancaires et la Fédération bancaire française (FBF) sont les partenaires de France Active. Cette association a aidé 48% de femmes parmi les créateurs accompagnés en 2016, alors qu'elles ne représentent que 40% des créateurs d'entreprises en France. Plusieurs banques ont signé des partenariats avec le Ministère des Droits des Femmes ou le Secrétariat d'Etat en charge de l'Egalité femmes/hommes ou sont partenaires d'associations dédiées à l'entrepreneuriat féminin. De nombreuses initiatives existent parmi lesquelles :

- **BNP Paribas** développe, au fil des ans, un environnement favorable à l'entrepreneuriat féminin : ateliers pédagogiques et programmes de mentoring, information sur les programmes d'aide, mise en relation des femmes entrepreneures au sein d'incubateurs, partenariats, soutien financier à la Women Initiative Foundation, sensibilisation au sein des écoles, collèges et lycées. En 2017, BNP Paribas a lancé un nouveau programme en France : #ConnectHers pour renforcer l'aide apportée aux femmes dans toutes les étapes de la création de leur entreprise.

- **Groupe BPCE** est le premier partenaire historique des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, comme Réseau Entreprendre, Adie, Initiative France et France Active. Un dispositif d'actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, en place depuis plusieurs années, comprend la réalisation et la diffusion d'un baromètre des femmes entrepreneures, le sponsoring de la Journée des Femmes Entrepreneures dans le cadre du Salon SME, une rubrique « Femmes Entrepreneures » sur son site internet et une e-newsletter mensuelle spécifique, une offre de crédit à taux 0%

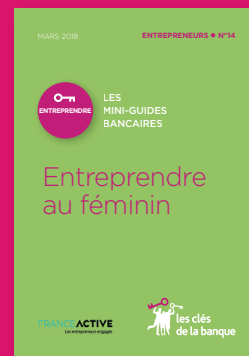
pour des femmes entrepreneures bénéficiaires du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF), des dotations financières sur concours, des partenariats avec des acteurs de l'accompagnement et de la promotion du leadership des femmes...

LE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « LES CLÉS DE LA BANQUE » PROPOSE DES OUTILS POUR CONCRÉTISER SON PROJET

Une diffusion aussi large que possible de l'information sur les dispositifs dont peuvent bénéficier tous les porteurs de projets permettra de faire progresser encore la culture entrepreneuriale dans notre pays.

Le site de pédagogie financière « Les clés de la banque », créé et animé par la FBF, dispose d'un espace spécifique dédié aux entrepreneur(e)s. Il comporte des articles pour comprendre les démarches de création d'entreprise et une collection de 15 mini-guides et de vidéos thématiques sur les questions concrètes que se posent les créateurs d'entreprises. Les internautes y trouvent aussi des lettres types, des tableaux comptables ou des exemples de business plans pour tout comprendre avant de se lancer.

Cet espace a reçu plus d'1 million de visites en 2017.



- **Crédit Agricole** soutient au quotidien les femmes entrepreneures. Outre l'accompagnement à la création d'entreprises par des femmes (dans le cadre de son partenariat avec France Active notamment), le Crédit Agricole est partenaire, crée ou finance de nombreuses initiatives telles que le Grand Prix Etudiantes Crédit Agricole Louise Tallerie pour initier de jeunes vocations de start-uppeuses, Force Femmes... Dans le cadre de la coopération Nord/Sud, la Fondation Grameen Crédit Agricole et ses Institutions de Microfinance (IMF) partenaires offrent des services financiers à des micro-entrepreneurs et s'adressent plus particulièrement aux femmes et aux porteurs de projets qui développent leur activité en zone rurale, soit 3,7 millions de clients dont 84 % de femmes.

- **Crédit Mutuel** agit en complément des prêts garantis par le FGIF. Il fournit, en partenariat avec Bpifrance et l'Agence France Entrepreneur (AFE), des conseils et des solutions d'accompagnement aux créatrices d'entreprise, auto-entrepreneures, cédantes, repreneuses, tout au long de leur projet professionnel.

- **Société Générale** a, en 2017, augmenté de 30% sa subvention accordée à l'Adie, association pionnière du microcrédit en France et en Europe. Cette subvention est essentiellement consacrée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin tant au niveau national que local.

- **La Banque Postale** participe quant à elle à l'accompagnement des créateurs d'entreprises en France à travers ses partenariats avec l'Adie et Initiative France. En tant que partenaire actif du pôle Finance Innovation, La Banque Postale est partenaire, depuis 2017, du prix Ladies of Fintech.



**DES FEMMES ENTREPRENEURES JUGENT
QUE L'ACCÈS AU FINANCEMENT EST
AUSSI FACILE POUR LES FEMMES
QUE POUR LES HOMMES**

(Source - Baromètre des femmes entrepreneures)

LES FEMMES SONT DES "CRÉATEURS" ET DES "CHEFS D'ENTREPRISES" COMME LES AUTRES

● Elles ont accès au financement

Un rapport du Conseil d'Analyse Stratégique daté d'avril 2013 conclut à l'absence de discrimination dans l'accès au financement : « notre analyse ne révèle pas à cet égard de différences entre hommes et femmes ». Les chiffres recueillis lors de cette étude indiquent que 28,2% des hommes évoquent des difficultés d'accès au financement lors de la création de leur entreprise et 28% pour les femmes. Comme les hommes, les femmes font principalement des emprunts bancaires pour financer leur activité et sont plus de 60% à disposer d'un financement. Elles sont 59% à avoir recours à un prêt bancaire au démarrage de leur activité contre 51% des hommes.

● Les femmes créatrices d'entreprises peuvent solliciter des aides spécifiques

Le FGIF a été créé en 1989 pour améliorer l'accès des femmes à la création d'entreprise ou d'activité. Il peut garantir à hauteur de 70% des prêts qui peuvent aller jusque 45 000 euros.

Grâce à la garantie du FGIF, près de 2 400 femmes ont pu mobiliser 70 millions d'euros de crédits bancaires pour créer leur entreprise en 2016 (Rapport d'activité de France Active - 2017).

● Ce sont majoritairement des femmes qui aident les créatrices d'entreprise à financer leurs projets

La profession bancaire s'est engagée depuis longtemps en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans sa branche d'activité. Cette politique de parité se traduit aujourd'hui par une présence majoritaire des femmes dans les réseaux bancaires.

Ainsi, une femme entrepreneure a plus de chances d'avoir pour interlocuteur une femme qu'un homme pour l'accompagner dans sa création d'entreprise, puisque 6 collaborateurs sur 10 dans les réseaux bancaires en France sont des femmes (Enquête emploi - AFB).